

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
25 Mai 2018**

**OBJET : RD43-Aubagne-Aménagement de la traversée du Hameau de Beaudinard -  
Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et d'entretien et  
d'exploitation partiels du Domaine Public Routier Départemental.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver la convention portant transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département au profit de la commune d'Aubagne et définissant l'entretien et l'exploitation partiels du domaine public routier départemental dont le projet est joint au rapport, pour les travaux d'aménagement de la traversée du Hameau de Beaudinard, sur la RD43,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la dite convention.

A l'unanimité

Monsieur GAZAY ne prend pas part au vote

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**